



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2023

NOUVEAU

La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.

Les délibérations sont consultables sur www.marsilly.fr et en mairie de Marsilly.

Le procès-verbal qui retrace le déroulé de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Le Conseil Municipal a été convoqué une première fois, pour une réunion le 25 juillet 2023. Or, celle-ci n'a pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée a été à nouveau convoquée le 25 juillet 2023, à trois jours au moins d'intervalle, soit pour le 31 juillet 2023, sur la base du même ordre du jour.

Dans ces conditions, il est établi que le Conseil Municipal peut, ce jour, délibérer sans quorum.

* Arrêt des procès-verbaux des séances des 18 juillet et 25 juillet 2023

N°	Titres	Sens des votes
23.47	FINANCES - Fêtes et cérémonies - Utilisation du compte 6232	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 08 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 08 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 08 Votes pour : 08 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

23.48	<i>ASSOCIATIONS - Organisation de stages sportifs d'été - Conventions de mise à disposition ponctuelles des infrastructures municipales au bénéfice de trois associations</i>	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 08 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 08 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 08 Votes pour : 08 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
-------	---	--

Fait à Marsilly, le 01/08/2023

Le Maire,



Hervé PINEAU